

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2007)
Heft: 2

Artikel: Les années 1830 : aux armes Zofingiens!
Autor: Spothelfer, Jean-Marc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346691>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Les années 1830: aux armes Zofingiens !

Cap Jean-Marc Spothelfer

La révolution française de juillet 1830, qui provoque la chute de Charles X et instaure le règne de Louis-Philippe sans pour autant modifier en profondeur la structure politique et sociale de la France, va pourtant susciter en Europe l'effervescence des mouvements libéraux. En Suisse, douze cantons voient les gouvernements conservateurs céder la place à des régimes libéraux, dotés de constitutions démocratiques. Le canton de Vaud n'échappe pas à cette évolution et les partisans d'une régénération des pouvoirs réclament la convocation d'une assemblée constituante.

Les Zofingiens vaudois, à l'instar des autres sections, se trouvent partagés entre deux penchants. Les idées nouvelles et généreuses que prônait le mouvement libéral correspondaient à celles que cultivait Zofingue dans l'enthousiasme de sa jeunesse fraternelle. Mais l'agitation parfois agressive qui soulevait des foules vociférantes les inquiétait. Les Zofingiens auraient bien voulu d'une régénération démocratique, mais redoutaient les désordres d'une révolution.¹ Le 18 décembre 1830, lorsque des colonnes de manifestants armés de bâtons marchent au son du tambour sur le Château, les membres de la Vaudoise occupent le clocher de l'église St-François pour interrompre le tocsin et cherchent à protéger la délibération du Grand Conseil contre la vindicte populaire.

L'inquiétude des Zofingiens devait être encore renforcée par la crainte que les tensions entre légitimistes et républicains en France d'une part, la réaction des nations membres de la Sainte-Alliance d'autre part, ne transforment les cantons suisses en champ de bataille des conflits étrangers. La Diète fédérale avait pris quelques mesures militaires. Dans plusieurs cantons, les sections zofingiennes ne tardèrent pas à offrir leurs services à leurs gouvernements respectifs. Dès fin décembre 1830, des corps francs se formèrent à Coire, à Zurich et à Genève.

En janvier 1831, les Zofingiens vaudois proposèrent au Conseil d'Etat de soutenir la création d'un corps académique. Leur centaine de volontaires revêtirent ainsi l'uniforme des milices et se rangèrent derrière le fanion aux couleurs fédérales que les dames de Lausanne leur avaient confectionné. Les préparatifs militaires et les exercices de tir allèrent bon train, avec la bénédiction du Comité central qui offrit par deux fois - sans succès - les services du corps des étudiants à la Confédération.

Au printemps 1831, le danger s'était éloigné et les Zofingiens rangèrent provisoirement leur uniforme avec le sentiment du devoir accompli.²

La correspondance publiée ci-dessous est le reflet de ces événements qui galvanisèrent la fibre patriotique des Zofingiens vaudois.

Lettre adressée le 15 janvier 1831 par la Section vaudoise de Zofingue au Landamann et aux membres du Conseil d'Etat du canton de Vaud.³

Très honorés Monsieur le Landamann et Messieurs les membres du Conseil d'Etat,

D'après la noble résolution de la Diète fédérale sur la neutralité de la Suisse, tout digne fils de la patrie doit contribuer à sa défense.

Le Comité central de la Société de Zofingen, société dont le but est éminemment patriotique, a donc senti qu'il est de notre devoir dans un pareil moment et a invité les sections à se lever pour repousser toute agression.

La Section vaudoise a répondu unanimement à cet appel, en décidant de s'adjoindre ceux des autres étudiants qui le voudront. Le but de cette adresse, Très honorés Messieurs, est donc

1. De vous demander votre autorisation, de laisser libre l'ardeur que nous inspire l'amour de la Patrie.

2. Afin de mieux assurer l'utilité de nos forces, nous voulons nous exercer; mais si la Patrie n'avait pas besoin de nous, nous risquerions de faire des frais inutiles si nous nous procurions des armes maintenant. Nous venons donc vous prier de nous en accorder pour faire notre préparation à une défense efficace.

3. Cet exercice ne saurait nous profiter assez, si nous n'avons personne pour le diriger. Nous vous prions donc, Très honorés Messieurs, de nous donner un Instructeur, qui puisse employer quelques heures par semaine à nous former au service. Nous sommes environ au nombre de cent.

2 Une «légion académique» se reconstitua suite à l'insurrection royaliste qui éclata inopinément à Neuchâtel, dans la nuit du 2 au 3 septembre 1856, et qui jeta toute la Suisse dans un profond émoi. A Lausanne, théologiens, juristes, étudiants en Lettres et en Sciences, tous prirent les armes. Képi noir en tête et vêtus d'un léger sarrau gris, ils se livrèrent avec enthousiasme à de durs exercices militaires durant un hiver très rigoureux. Les auditoriums avaient été fermés et les cours ne reprirent qu'après plusieurs semaines.

3 Toutes les lettres sont déposées aux Archives Cantonales Vaudoises (ci-après ACV), dans le Fonds zofingien.

1 Voir aussi Ch. Gilliard, *La Société de Zofingue*, Lausanne, Payot 1946, pp. 27 ss.

Veillez, Très honorés Messieurs, prendre en considération notre demande, et recevoir les respects de ceux qui ont l'honneur d'être vos très humbles serviteurs. Au nom de la Section des Etudiants Vaudois,

signé J. Moratel, vice-président

Lettre adressée le 28 janvier 1831 par le Département militaire à l'Académie de Lausanne

Messieurs,

Messieurs les Etudiants vaudois de la Société de Zofingue ont adressé une pétition au Conseil d'Etat, tendant à être admis à prendre part, autant qu'il est en eux, aux mesures qui ont pour but d'assurer la neutralité et l'indépendance de la Suisse, et qu'à cet effet il leur soit confié des armes afin qu'ils puissent s'exercer et de plus qu'un instructeur soit chargé de leur donner quelques heures par semaine, pour les former au maniement des armes et au service.

Le Conseil d'Etat ayant pris connaissance de cette demande ainsi que de votre préavis sur son objet, n'a pu qu'apprécier infiniment la démarche de Messieurs les pétitionnaires, et la considérant comme une preuve manifeste de leur patriotisme, il nous a chargé de leur témoigner toute sa satisfaction de cet acte de leur dévouement à la cause de la Patrie, et de leur faire connaître en même temps qu'obtempérant à leurs désirs, il a décidé de leur accorder, ce qu'il fait avec plaisir, des armes pour s'exercer et un Instructeur pour les diriger dans ces exercices.

Quant à la nature de ces exercices et au temps à y destiner, c'est ce dont ils seront instruits dès que nous nous serons concertés avec Monsieur l'Inspecteur général des Milices, qui est chargé pour cela de s'entendre à cet égard avec Monsieur le Recteur de l'Académie.

Recevez, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

*Pour le Département: Milliet.
Le secrétaire: Juste Masson.*

Lettre adressée le 29 janvier 1831 par le Recteur de l'Académie de Lausanne aux étudiants vaudois de la Société de Zofingue.

Messieurs,

(...) Je viens de recevoir du Département militaire une lettre par laquelle il charge l'Académie de vous témoigner la satisfaction du Conseil d'Etat de cet acte de votre dévouement à la cause de la patrie et de vous annoncer qu'obtempérant à vos désirs, il vous accorde avec plaisir des armes pour vous exercer et un instructeur pour vous diriger dans ces exercices.

Quant à la nature de ces exercices et au temps à y destiner, c'est ce dont vous serez instruits dès que le Département aura pris à ce sujet les arrangements nécessaires. Je m'acquitte avec empressement de cette commission et je vous prie, Messieurs, de recevoir l'expression de mon sincère attachement.

F. Pidou

Lettre du Corps militaire des étudiants au Conseil d'Etat.⁴

Après avoir obtenu de vous tout ce qui nous était nécessaire pour nous préparer à défendre notre patrie au cas que sa neutralité fût en danger, nous avons une dernière demande à vous faire, demande fort importante puisque de son acceptation ou de son refus dépendent l'efficacité ou l'insuffisance de nos démarches jusqu'à ce jour.

Bien décidés à répondre avec enthousiasme au premier appel qui nous sera adressé, nous avons pourtant senti qu'il



fallait à notre jeunesse plus ardente peut-être que réfléchie un capitaine dont l'âge et la capacité puissent en nous inspirant toute confiance donner à nos efforts plus d'énergie et de succès. Convaincus aussi que pour donner à ce chef le caractère officiel qui lui est indispensable, il faut que sa nomination et son brevet lui viennent de vous, nous vous prions avec instance, très honorés Messieurs, de vouloir bien faire un choix qui, nous n'en doutons pas, sera parfaitement conforme à nos besoins et à notre esprit.

Convaincus encore que la nomination des trois officiers inférieurs que nous avons élus nous-mêmes ne saurait se passer de votre approbation, attendu que sans un brevet du gouvernement aucun grade ne peut être reconnu dans nos milices, nous vous prions, très honorés Messieurs, de vouloir bien accorder à Francis Louis Henri Reymond de la Vallée du Lac de Joux, comme lieutenant, à Henri Fonjallaz d'Epeysse comme 1^{er} sous lieutenant, et à Charles David Louis Verrey de Lausanne et de Vevey comme 2^e sous lieutenant la confirmation de leur nomination à ces grades, bien entendu qu'un semblable brevet ne leur donnera jamais aucun droit, s'ils venaient à quitter les études, d'entrer comme officier ou sous-officier dans nos milices. Enfin, très honorés Messieurs, nous vous prions de vouloir bien nous confier à domicile et pour tout le temps de la campagne si elle a lieu les armes que vous nous aviez d'abord remises que pour nous exercer. (...)

Lettre de l'Inspecteur des milices de Riaz au Département militaire du canton de Vaud.

Lausanne, le 26 mars 1831

J'ai l'honneur de répondre à votre lettre du 5 cour. relative à la pétition adressée au Conseil d'Etat par le Corps des étudiants le 4 de mars.

1. Ils demandent un capitaine pour les commander (...). Je pense que, puisque le Gouvernement a autorisé la formation et organisation de ce corps de volontaires sur un pied et un régime militaire, il faut aussi leur donner un chef capable (...) qui toutefois ne sera tenu d'être à leur tête que lorsque les circonstances appelleront ce corps à marcher.

⁴ Les trois documents suivants sont déposée aux ACV, dans le Fonds du Département militaire.

2. Que les trois officiers qui se sont choisis étant brevetés par le Conseil d'Etat, devront être revêtus de toute l'autorité nécessaire pour faire observer l'ordre et la discipline conformément à leur Règlement particulier (...).

3. Je ne verrais pas de grands inconvénients, et quelques avantages qu'ils conservent les armes qu'on leur a prêtées dans leur demeure, sous le rapport de la promptitude des réunions pour descendre à la place d'arme ou dans d'autres circonstances urgentes. Il y aurait de l'avantage, et sous un autre point de vue, il serait à craindre qu'ils de se donnent exclusivement aux armes et ne négligent leurs études en leur laissant constamment le fusil à leur disposition. (...)

L'Inspecteur des milices de Riaz

Rapport du Chef du Département militaire cantonal devant le Conseil d'Etat, le 28 mars 1831.⁵

(...) M. l'Inspecteur général des milices consulté, le Département a l'honneur de proposer

a) D'admettre en principe qu'en cas de mise en activité un capitaine sera nommé pour être attaché en cette qualité au Corps militaire soit à la Compagnie des étudiants. Auquel effet le Département militaire serait chargé de prendre des informations sur les personnes qui pourraient convenir.

b) D'approuver le choix qu'ils ont fait de trois d'entre eux pour lieutenant, 1^{er} et 2^e sous lieutenants de leur compagnie et d'expédier à ces trois officiers des commissions avec cette condition que ces nominations ne leur donneront dans la suite droit à aucun grade dans les Milices organisées en vertu de la loi.

c) D'adhérer à la demande qu'ils font d'emporter à domicile les armes qui leur ont été prêtées, et en campagne s'ils sont appelés à l'activité. M. l'Inspecteur général serait chargé de

⁵ Rapport suivi d'une note: «Le Conseil ne vote pas, mais il adopte la rédaction sans autre en y ajoutant l'appréciation des sentiments touchés du Conseil d'Etat pour cette générosité (...).

veiller à ce que ces armes soient convenablement soignées, et à leur restitution lorsque le moment sera arrivé. (...) M. l'Inspecteur général serait en même temps chargé de faire connaître à cette compagnie qu'en cas d'appel à l'activité elle se trouverait ainsi que toutes les autres troupes soumise à la discipline, et à toutes les lois et règlements militaires existants.

Trois lettres d'un Zofingien de 1831 à l'un de ses amis à Francfort⁶.

Lausanne, le 17 février 1831.

Mon cher ami!

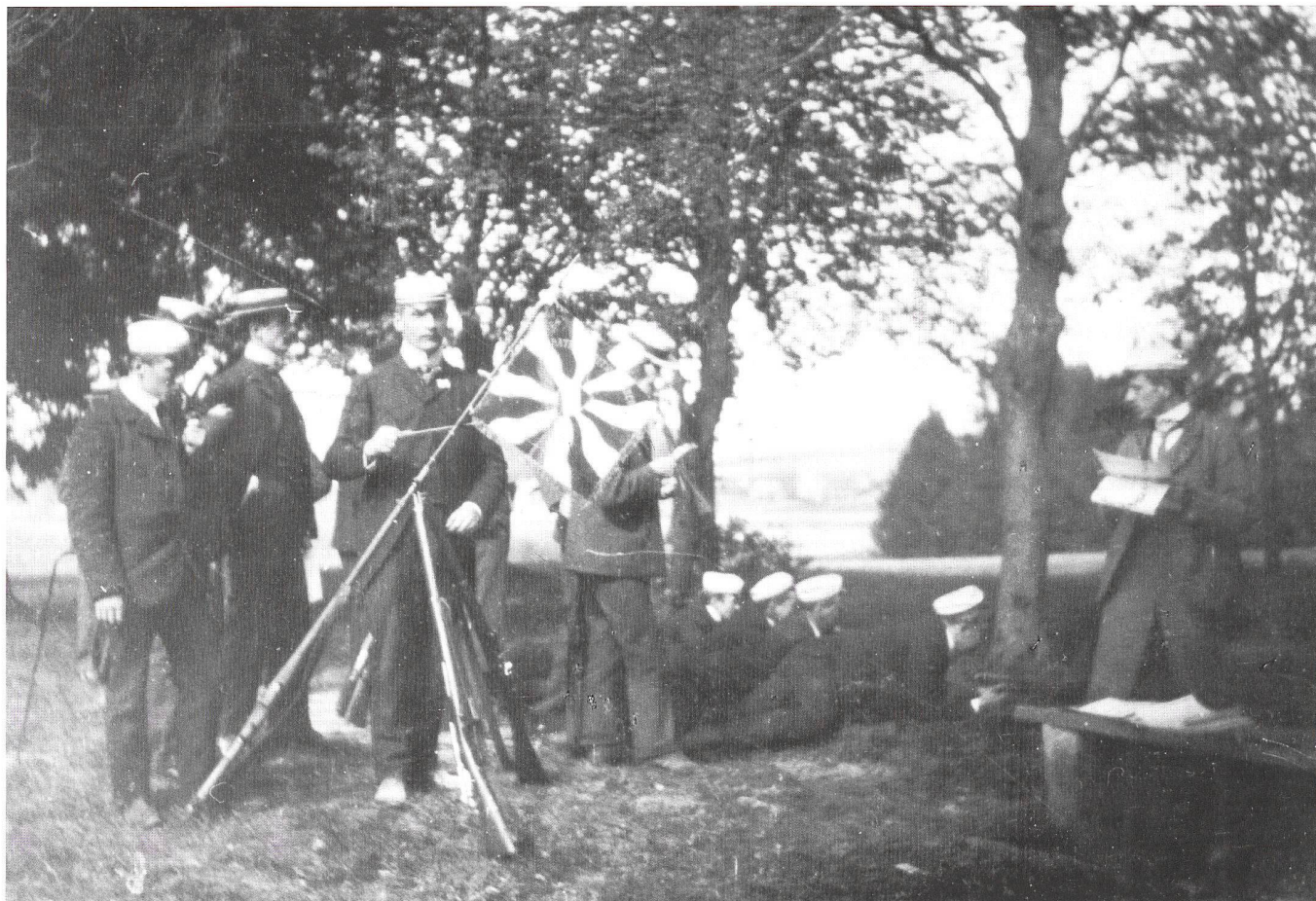
(...) Tu sais déjà peut-être que la Société des étudiants suisses de Zofingue a décidé de former un corps de volontaires. La Société vaudoise de Zofingue y a accédé. Alors on a invité tous les étudiants à se réunir à nous. Nous avons commencé nos exercices. Ce sont les instructeurs de l'école militaire qui nous exercent afin que si la Patrie a besoin de nos bras nous ne soyons pas ignorants à exercer.

Nous sommes (les Vaudois) au nombre de 110. Nous exerçons tous les jours une heure. Le Conseil d'Etat a approuvé notre résolution de Faire l'école de voltigeurs, en conséquence il nous a donné des petites carabines, que nous devons aller chercher samedi, en corps, à Morges.

Nous servirons en qualité de voltigeurs⁷, en cas de besoin tous les étudiants suisses se réuniront. Notre position sera dans le Tessin ainsi que tous les corps de volontaires. Notre uniforme n'est pas encore décrété mais il est probable que nous aurons un flausk ou petite anglaise vert foncé et une casquette haute. Comme l'horizon politique s'obscurcit tous les jours davantage nous nous hâtons. Nous prouverons ainsi à la Patrie que ce

⁶ Publiées dans la *Feuille Centrale* de la Société suisse de Zofingue N° 64/4, janvier 1924.

⁷ Voltigeur: spécialité d'infanterie correspondant approximativement à celle d'explorateur; également chargé de flanc garder la formation de combat.



n'est pas rien que des vœux stériles que nous faisons pour son bonheur, mais qu'au besoin nous savons y joindre le secours de nos bras, qui s'ils ne sont pas encore exercés au métier de la guerre s'y habitueront vite, parce que avec de la bonne volonté et du courage on parvient à tout.

J'espère que nous nous montrerons en tout et partout dignes du nom de Suisse et que si l'étranger veut envahir notre belle Patrie, ce n'est qu'en marchant sur nos corps qu'il y parviendra, et que nous défendrons notre neutralité jusqu'à notre dernier soupir. Tous les étudiants et surtout la Société de Zofingue sont animés d'un zèle et d'une ardeur extraordinaire. Malheur à l'oppresseur ! De Tell le sang vengeur palpite en Helvétie dans tous les coeurs.

C'est à présent que nous avons besoin d'union et de concorde. Mais écartons un peu ces sombres images, et espérons encore que notre neutralité sera respectée. La Suisse dans ces circonstances se montre digne de l'ancienne Helvétie, elle a pris une résolution prudente, mais ferme et inébranlable.(...) Il n'y a eu cette année aucun prix de poésie remporté, personne n'ayant fait le concours, qu'un seul qui n'a pas traité le sujet. Je t'envoierai par la première occasion les poèmes suisses d'Olivier, qu'il a fait imprimer à Paris. Jamais je ne me suis autant amusé et n'ai autant dansé que cet hiver.

J'ai été au Casino le 15 janvier à un bal de cinquante paires. On a dansé deux jours de suite. J'ai encore été à plusieurs soirées dansantes. Outre cela nous avons une société où nous dansons presque tous les dimanches. On m'a dit que tu t'en donnais deux tours par là-bas, j'en suis charmé parce que cela te distraira un peu. Je ne vais jamais en soirées sans penser à toi, parce que je me rappelle toujours que c'est toi qui m'a mis au pas. (...) Je te remercie infiniment de ces danses que tu m'as envoyées, elles m'ont fait bien plaisir, je les ai jouées plusieurs fois avec Mermier, qui pince très bien de la guitare.

Adieu, cher ami, je te salue de coeur et reste pour la vie ton dévoué et sincère ami.

Lausanne, le 28 mars 1831

Mon cher ami !

Tu ne saurais t'imaginer combien ta dernière, quoique bien courte, m'a fait. Oui, j'y retrouve cette vieille amitié dont je me glorifie tant aujourd'hui, je vois que tu n'oublies pas tes amis, et qu'outre cela tu as toujours le coeur suisse et généreux. Oui sans doute, comme tu me le dis, nos rangs s'ouvriront pour un frère, oui nous te recevrons avec joie dans notre corps, si l'ennemi s'avance sur nos frontières, tu es Suisse et citoyen avant tout. Tu ne saurais t'imaginer le plaisir que je ressens de voir ces sentiments dans le coeur d'un de mes amis, c'est à présent que je me glorifie de ton amitié, et je suis fier de pouvoir dire que j'ai un brave pour ami. Mais espérons encore que l'orage passera sans éclater sur notre beau pays, oui espérons-le, mais en tout cas nous sommes prêts à le recevoir sur la pointe de nos baïonnettes, et l'ennemi n'avancera d'un pas en Helvétie qu'en marchant sur les corps de tous les Suisses. Le sang de Tell n'est pas encore entièrement mort, il en reste encore des restes dans le coeur de ses enfants, et la Suisse régénérée se montrera digne de la Suisse ancienne. Tu sauras que nous (Etudiants Vaudois) sommes entièrement équipés et prêts à marcher au premier signal de danger. Nous avons été aujourd'hui chercher notre drapeau que des dames de Lausanne nous ont fait. Nous avons une petite lévite noire, un couteau de chasse et une giberne avec une casquette en cuir avec une chaînette argentée. Notre uniforme est assez joli. Les Vaudois voulaient du vert. Mais les Allemands ont voulu du noir, et ils l'ont emporté. Notre corps est très bien organisé. Nous avons officiers, sous-officiers et toute la boutique. Nous avons des trompettes prises dans le corps même. Je ne puis pas me mettre à travailler quoique les Examens approchent, cela m'occupe trop.



Adieu cher ami, porte-toi bien. Sois assuré que je suis et serai toujours ton dévoué et sincère ami.

Lausanne, le 25 juin 1831

Mon cher ami !

(...) On n'a plus ici de bruit de guerre, ils se sont vite évanouis. Tout n'est cependant pas encore pacifié, mais il faut espérer que la paix brillera dans peu, et que la cause de la liberté remportera la victoire par les mains des Polonais. Mais si notre espérance est trompée, j'ai toujours mon sabre, ma giberne, ma casquette et mon flausk; nos fusils sont en dépôts à la Caserne. On aurait vite dérouillé cela, et en avant les étudiants, car notre corps militaire n'est pas dissous, mais simplement en non activité, à cause des circonstances assez paisibles où se trouve l'Europe. Si je monte, je compte aller à Zofingue.

Je ne saurais t'exprimer combien je suis fier d'être de cette société de Zofingue. La plus franche concorde, et au besoin la même simultanéité, la même ardeur existe entre tous les Etudiants suisses Zofingiens. Le but de cette Société est de resserrer les liens qui existent entre les cantons, et la Société de Zofingue remplit noblement ce but. Elle est composée d'environ 400 Etudiants suisses, dont la Section vaudoise forme à peu près le quart. C'est une des sections les plus nombreuses.

On puise des sentiments patriotiques, qui sont la source de tout sentiment noble et élevé. Là, on est Suisse, point de distinction entre cantons; point de ces petites rivalités qui sont une source éternelle de discorde.

Adieu, cher ami, excuse mon bavardage, mais quand on parle de sa patrie, il est excusable, surtout pour un Suisse.

Adieu, trois fois adieu, je te souhaite une bonne santé, et je demeure toujours ton dévoué et sincère ami.

L'ardeur patriotique et militaire des Zofingiens vaudois, qui n'avait pu s'exprimer en 1831 faute de nécessité, se raviva à la fin de cette décennie, à l'occasion d'un grave incident qui envenima les relations entre la France et la Confédération. Louis-Napoléon Bonaparte, neveu de Napoléon Ier et prétendant au trône impérial de France, était établi en Suisse et avait reçu la citoyenneté d'honneur de la Thurgovie. Suite à sa tentative de soulever la garnison de Strasbourg, en 1836, le gouvernement français exigea son extradition. Or la Diète fédérale refusa de livrer un citoyen thurgovien, d'ailleurs officier dans la milice fédérale.

Le gouvernement français recourut à l'intimidation et concentra 25 000 hommes à proximité de la frontière. Le général Aymar annonça qu'il allait sévir contre ses « turbulents voisins ». Les cantons occidentaux eurent alors une ferme réaction de patriotisme et d'indignation. En 1838, le canton de Vaud mobilisa 3 500 hommes de l'élite, sous les ordres du colonel Guiguer de Prangins - nommé général par la Diète -, mit de piquet 12 500 hommes et arma le Landsturm.

Les Zofingiens genevois s'étaient aussitôt mis au service des autorités de leur canton et avaient constitué un corps franc. Les membres de la Vaudoise ne furent pas en reste et, bien que l'Académie soit désertée à cause des vacances de vendanges, se réunirent afin de réitérer leur offre au Conseil d'Etat. Leur missive resta pourtant lettre morte, puisque le conflit s'apaisa, Louis-Napoléon ayant préféré quitter spontanément le territoire helvétique à destination de l'Angleterre.

Procès-verbal de la Réunion générale des Etudiants vaudois les 5 et 6 octobre 1834, accompagnée d'une liste de 48 volontaires.

(...) Voyant leur patrie menacée et tous leurs concitoyens se lever pour la défendre, les étudiants vaudois disséminés dans tout le canton gémissaient de ne pouvoir aussi lui offrir leur faible secours. Enfin quelques étudiants de Lausanne, sollicités par plusieurs de leurs camarades d'autres villes convoquèrent tous les étudiants vaudois dans les auditoires de l'Académie pour le 5 octobre. La réunion fut présidée par le président du Comité central de la Société de Zofingue. On posa d'abord la question de savoir si la mesure qu'il s'agissait de prendre devait être considérée comme zofingienne et si l'on attendrait des ordres du Comité central suivant la décision qui aurait été prise dans l'Assemblée générale à Zofingue peu de jours auparavant. Mais le président disant qu'on ne lui avait pas même encore fait connaître sa nomination d'une manière officielle et que par conséquent il n'avait pas encore réuni le Comité, les étudiants décidèrent que, vu l'urgence, ils agiraient comme étudiants vaudois et non comme Zofingiens. Les genevois nous annonçaient qu'ils venaient aussi de former un corps dans leur Académie.

Les Etudiants vaudois, réunis au nombre d'une cinquantaine, étaient unanimes pour offrir leur secours au gouvernement, mais ils étaient divisés sur la manière dont ils le feraient. Après une longue discussion, et après avoir entendu une commission nommée essentiellement pour s'enquérir d'un projet d'organisation des volontaires (...), les Etudiants décidèrent

1. Que les Etudiants vaudois écriraient au Conseil d'Etat qu'ils se mettaient à sa disposition pour être utilisés soit comme volontaires en s'incorporant à d'autres corps du même genre, soit en formant un corps particulier, tel que celui qui existait en 1831, en lui témoignant toutefois la satisfaction qu'ils auraient de voir la dernière alternative agréée.

2. Qu'ils attendraient les ordres que le Conseil voudrait bien leur donner pour l'uniforme et pour l'équipement, tout en lui demandant de leur accorder, en cas de mise sur pied, des fusils de l'arsenal cantonal, comme il l'avait fait en 1831.

3. Qu'une commission de 3 membres serait nommée à

Lausanne pour recevoir les ordres et pour les transmettre aux Etudiants faisant partie du corps, enfin pour s'occuper de tous les détails d'organisation en cas de besoin.

L'assemblée décida que cette commission pourrait recevoir dans le corps tous ceux qui avaient été étudiants. L'adresse au Conseil d'Etat fut faite au nom de tous les étudiants et signée par les 3 membres de la commission. Une liste fut ouverte pour recevoir les signatures de ceux qui s'engageaient à partir au premier appel.

Le soir même, la commission reçut une lettre du Conseil d'Etat qui remerciait les Etudiants de leurs offres de service et qui les prévenait que leur lettre avait été envoyée au Général Guiguer pour utiliser, le cas échéant, les offres qu'elle renfermait.

Sans signature

Lettre adressée, le 6 du huitième 1838, par le président du Conseil d'Etat du canton de Vaud à Messieurs H. Meuron, Aimé Herminjard et Georges Daccord, proposant à Lausanne

Messieurs,

Le Conseil d'Etat a reçu la lettre que vous lui avez adressée, en date de ce jour, pour lui offrir les services de MM. les Etudiants qui vous en ont chargé, à l'occasion des circonstances graves où se trouve la Patrie.

Le Conseil d'Etat a vu, avec une vraie satisfaction, les sentiments qui animent MM. les Etudiants et qui leur ont dicté cette démarche pleine de patriotisme et de dévouement. Il me charge de vous en remercier et pour vous et pour eux, et de vous prévenir que votre lettre a été renvoyée à M. le Général pour utiliser, le cas échéant, les offres qu'elle renferme.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le vice-président du Conseil d'Etat, Boisot

Une « légion académique » se reconstitua suite à l'insurrection royaliste qui éclata inopinément à Neuchâtel, dans la nuit du 2 au 3 septembre 1856, qui jeta toute la Suisse dans un profond émoi. A Lausanne, théologiens, juristes, étudiants en Lettres et en Sciences: tous prirent les armes. Képi noir en tête et vêtus d'un léger sarrau gris, ils se livrèrent avec enthousiasme à de durs exercices militaires durant un hiver très rigoureux. Les auditoires avaient été fermés et les cours ne reprirent qu'après plusieurs semaines.

Ainsi, même s'ils n'eurent finalement jamais à combattre, les étudiants zofingiens de 1930 comme ceux de 1860 étaient prêts à en découdre. Pour cette jeunesse d'un XIXe siècle mouvementé, le patriotisme n'était pas un vain mot. Ils étaient résolus à défendre, au besoin par les armes, leur attachement aux valeurs de leurs pères et leur idéal d'une unité confédérale encore fragile. Faute de mission, ils rendirent à l'arsenal les armes qui leur avaient été prêtées et regagnèrent sagement les bancs de l'Académie. Il semble cependant qu'une section zofingienne de tir perdura longtemps, du moins jusqu'à la Première Guerre mondiale. Par ailleurs, les rangs de la Section vaudoise de Zofingue compta de tous temps de nombreux officiers, y compris des officiers généraux dont le moins notoire ne fut pas... le général Henri Guisan. Et même si, de nos jours, les Zofingiens, à l'instar des jeunes de leur génération, sont empreints de l'esprit de leur temps qui n'est guère favorable à un investissement dans la milice, un certain nombre d'entre eux assument encore leur sens du service en tant que chefs de section ou commandants de compagnie. Puissent les étudiants du XXIe siècle continuer d'honorer l'exemple des anciens !

J.-M.S.